L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 3 OCTOBRE 1880. 54me Année.

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
DIMANCHE, 3 OCTOBRE 1880.

Enterel at the Post office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

POUR PRESIDENT :

WINFIELD SCOTT HANCOCK,

DE LA PENNSYLVANIE.

POUR VICE PRÉSIDENT :

WILLIAM H. ENGLISH,

DE L'INDIANA.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN LUNDI.

Par Spear & Escoffier, auïjoulu des rues Conti et Bourbon, chez M. J. Anglade. Gages forfaits.

MEXIQUE.

Les nouvelles du Mexique sont favorables non seulement pour ce pays mais encore pour la Nile-Orléans, attendu que tout rétablissement de l'ordre au Mexique a toujours été marqué par une grande reprise de commerce avec les Etats-Unis, surtout avec les ports du Golfe. Nous voyons par les dernières nouvelles, venues par la voie de la Havane, et qui sont à la date du 29 septembre de Vera Cruz, que la question présidentielle au Congrès s'est ouverte de manière à faire croire qu'elle sera bientôt résolue, et pour cette fois d'une manière régulière et légale, ce qui vaut encore mieux. Le Congrès mexicain qui a tenu sa première séance le 16, après un ajournement prolongé, ce qui est encore un bon signe, s'est occupé sans délai des certificats de créance douteux, donnés par quelques Etats, et loin de se livrer à des débats toujours enveninés par des passions ou des considérations personnelles, il les a référés au juge de district compétent. Cette décision expéditive a eu pour résultat immédiat de délivrer l'assemblée de tous les porteurs de certificats illégaux qui se sont retirés tout aussitôt, ce qui annonce chez les Mexicains une tendance signalée à l'abjuration des doctrines anarchiques dont leur pays a souffert pendant si long temps.

Cette retraite de l'opposition met les Gonzalistes en pleine possession du Congrès, ou plutôt en possession non contestée du Congrès, car il s'y trouvaient en majorité dès le principe, et la victoire qu'ils viennent de remporter n'est qu'une victoire légitime, à laquelle ils avaient droit. Soutenus par l'influence de Diaz, ils ne pouvaient perdre la partie. Mais le Mexique peut se féliciter de la légalité d'une procédure qui leur donnera une présidence régulière et constitutionnelle, ce qui n'était pas arrivé depuis longues années. On sait maintenant que la présidence de Gonzales sera le maintien de Diaz dans le gouvernement de la république. De président, il deviendra ministre, et le pays ne perdra rien de l'esprit de décision, de la sagacité, et de l'habileté pratique de cette homme véritablement supérieur dans son pays.

Nous connaissons les idées gouvernementales de Diaz; c'est le premier des hommes d'Etat du Mexique qui, étant animé de bonnes intentions, soit parvenu à les appuyer sur la force et à les faire dominer dans l'administration. Il a pris le pouvoir au moment où il allait s'égarer on ne sait dans quelles mains, et il a usé de ce pouvoir non pour entretenir et perpétuer les désordres périodiques qui renaissaient à chaque élection présidentielle, non pour gouverner au hasard en se laissant aller aux vicissitudes politiques d'une époque tourmentée par des habitudes invétérées de licence, mais au contraire en dominant les mauvaises passions et en mettant fin à ces désordres.

Il y aura cet avantage, sous la présidence de Gonzales, que cette présidence étant la continuation de celle de Diaz, les vues saines de celui-ci, étant soutenues, imprimeront au gouvernement un caractère de permanence et de solidité qui pourra faire la fortune du pays. L'agriculture sera encouragée parce qu'elle pourra se faire aider par des immigrants laborieux, et la confiance universelle, qui devra nécessairement résulter d'un état de choses absolument nouveau pour le Mexique, en triplera les produits et la richesse. Les droits acquis ne seront plus menacés; les propriétaires d'haciendas seront protégés, et les industriels de toutes nations trouveront au Mexique la sécurité qu'ils désirent pour l'exécution de vastes projets et l'exploitation de grandes entreprises. Le changement sera énorme; ce sera une régénération.

Un des premiers bienfaits de l'administration intelligente de Diaz a été de rompre entièrement avec un parti rempli de préjugés, qui avait le stupide orgueil de se représenter comme le parti national, en s'opposant à toute mesure ayant pour but la reprise des relations diplomatiques du Mexique avec les Puissances qui avaient eu maille à partir avec le pays. Qui sait combien de temps eut pu durer la brouille avec la France, par exemple, sans l'esprit de conciliation de Diaz. Ce homme a eu l'honneur, avant de quitter la présidence de son pays, d'en renouer les relations avec un grand Etat européen, organisé aujourd'hui en République, et qui est irresponsable du passé. Le président Diaz a compris que ce grand Etat ne peut offrir au gouvernement mexicain que des garanties de bonne amitié et de commerce, telles qu'elles conviennent entre pays civilisés et destinés, par leurs institutions et leurs besoins, à entretenir des rapports utiles au développement de leurs intérêts réciproques.

A ce sujet, nos dépêches nous apprennent que le gouvernement français, autorisé par l'assentiment bienveillant de Diaz, a nommé le baron Boissy-d'Anglas ministre au Mexique, ce qui met un terme et, pour toujours nous l'espérons, à la brouille qui divisait les deux pays. Nous ne doutons pas que le ministre Boissy-d'Anglas ne soit bien accueilli au Mexique où il se présentera, non comme l'agent diplomatique d'un empire ou d'une monarchie, mais comme le fondé de pouvoir d'une république amie, n'ayant conservé du gouvernement auquel elle a succédé, qu'un nom de nation illustre, nom qui a été regardé jusqu'ici par tous les peuples, comme un symbole de civilisation, de franchise, d'honneur et de gloire désintéressée.

D'autre part, on prévoit que le maintien de l'administration de Diaz donnera [illegible] entreprises particulières de chemins de fer un essor extraordinaire. Plusieurs compagnies américaines, en instance devant le congrès mexicain, n'attendent qu'une décision finale pour se mettre à l'œuvre et commencer l'exécution de plusieurs grandes lignes dont l'achèvement changera pour ainsi dire, la face du pays. Diaz sent bien que l'avenir du Mexique est là. Il sait qu'avec tout le pouvoir qu'il possède il n'est pas parvenu à faire perdre aux désœuvrés de son pays les habitudes de brigandage qui en sont devenues un des caractères les plus saillants et les plus malheureux. Des poursuites à outrance, des condamnations à mort et des pendaisons, ont été impuissantes à réformer ces triste mœurs et à réduire le brigandage. Un rôdeur pendu à un arbre de la route, n'inspire aucune crainte aux autres, pas même la moindre prudence, et plus on s'acharne à détruire cette espèce de gens au Mexique, plus il en vient de nouveaux, fournis des mêmes armes, animés de la même audace, et poussés par la même témérité. Mais ce que le gouvernement n'a pu faire, les chemins de fer, le feront et nous ne doutons pas que le réseau de voies ferrées que favorise Diaz ne mette fin à cette guerre de pillage, véritable fléau empêchant toute prospérité.

Cet avenir d'ordre, de paix et de progrès commercial est si bien prévu que la maison Morgan dont les ressources sont immenses, et dont l'esprit d'entreprise ne recule jamais devant une perspective qui sourit au commerce, pense déjà à l'établissement d'une ligne de vapeurs entre la Vera Cruz et un de nos ports du Golfe, probablement celui de la Nouvelle-Orléans ou de Morgan City. Le président Diaz a dit, dans son message d'ouverture, que son gouvernement avait renouvelé son contrat avec le steamer Alexandria à des conditions avantageuses pour le gouvernement et le public; il a dit aussi qu'il était question d'une base d'arrangement avec la compagnie Morgan pour une nouelle ligne de vapeurs entre la Vera Cruz et Morgan City, et nous sommes informé d'autre part que cette même compagnie Morgan pense à établir une seconde ligne entre la Nouvelle-Orléans et Honduras. Ces deux lignes nous ouvriraient un horizon commercial presque inconnu et ce que la compagnie Morgan entreprend réussit toujours. C'est ainsi que nous serions reliés avec l'Amérique Centrale et le Mexique avant de l'être par des voies ferrées à l'exécution desquelles le gouvernement de Diaz aura contribué pour beaucoup.

Injonction refusée.

D'après ce qui nous est rapporté de la décision du juge Tissot qui a refusé d'accorder l'injonction sollicitée contre la ville dans l'affaire de la taxe de 1880 levée d'après le budget et l'assessement de 1879, nous devons conclure que le litige a été mal engagé et qu'il peut être repris d'une autre manière.

Le juge Tissot a dit qu'une pareille injonction ne peut être émise sous notre jurisprudence, la Cour suprême ayant consacré le principe dans deux décisions. "Une injonction ne peut être lancée pour empêcher une partie de poursuivre et d'exercer son droit devant une cour de justice" et s'il y a une défense contre une telle action elle doit être faite devant la cour où le procès a été porté.

Telle serait la substance de la décision contre la pétition de MM. B. Saloy, J. Bayle et d'autres. Par conséquent l'injonction a été refusée.

Il nous paraît alors qu'il faut attendre que la ville poursuive le payement des taxes conformément au budget de 1879, pour qu'on ait le droit de lui opposer l'article de la constitution qui ordonne au soutraire qu'elles soient payées d'après l'assessement de 1880 et d'après la limite fixée par l'article 209 de cette même constitution.

Comme on le voit, le juge Tissot n'entre pas dans la question du fond qui n'est pas touchée. Il en a fait, si nous le comprenons bien, une question de forme et de procédure, et les parties qui refusent de payer le budget municipal en sa forme actuelle, qui est en conflit dans sa partie essentielle avec les dispositions de la Constitution en vigueur depuis le 1er janvier 1880, devront attendre pour faire valoir leur défense qu'ils soient poursuivis par la fiscalité municipale et devront aussi présenter leurs moyens de défense devant le tribunal même où la fiscalité aura porté son action. Il est certainement plus naturel d'attendre pour se défendre qu'on soit attaqué que de se défendre d'avance contre une attaque probable mais non actuelle.

Le procès donc n'étant pas jugé au fond, nous ne voyons rien de fatal dans la décision du juge Tissot. Nous comprenons seulement que la chose est à refaire mais d'une autre manière, voilà tout.

Une seconde lettre de M. Gauthreaux.

M. Gauthreaux, ex-shérif civil, a envoyé un exposé de comptes duquel il résulterait que loin de devoir des $80,000 à la ville, c'est la ville au contraire qui lui doit $4500. Il établit ainsi ses aperçus :

Il lui est dû 2 pour cent pour la collection de $100,000, il lui est dû pour réparations et meubles dans le Bureau du shérif; il lui est dû pour quantité de choses et nombre de raisons, et cependant, dit-il, "je suis poursuivi criminellement pour péculat. Mon caissier est arrêté et poursuivi quand il ne peut être tenu comme responsable pour aucun de ses actes, excepté par moi, et pour comble de rigueur mes cautions sont poursuivies pour la modeste somme de $106,000."

Conférence.—La conférence des capitaines et armateurs des bateaux à vapeur a eu lieu hier à la Maison d'Etat. Une lettre du gouverneur Wiltz, qui n'a pu y assister, a été lue ainsi qu'une communication très intéressante du capitaine Jos A. Aiken. Nous avons reçu trop tard ces documents pour pouvoir les reproduire dans notre numéro de ce jour, mais nous en parlerons dans notre édition de mardi matin.

—On verra aux annonces que M. **Albert Voorhies**, avocat, a transféré son bureau au No 3 1/2 rue Carondelet, (rez-de-chaussée).

La maison Danziger. — Cette maison vient de déballer un des plus beaux assortiments de marchandises sèches qu'on ait jamais vu en ville. Nous publions plus loin une annonce qui donne une idée, mais fort incomplète de la beauté de ces marchandises, de leur variété et de leur élégance. Les prix nous paraissent aussi très réduits, ce qui est d'usage ordinaire pour la maison Danziger si popularisement connue. Nous engageons les dames à aller examiner par elles-mêmes si notre rapport n'est pas exact avant d'acheter ailleurs.

Lukey's Dry Soap. —Nous avons sous les yeux gracieusetés que nous devons à M. Isidore Levy, un échantillon de ce savon dont il devrait être fait usage dans tous les bureaux à cause d'abord de son excellence et ensuite de la modicité de son prix.

On mande de Washington :

Il ne paraît pas douteux que le gouvernement français prendra une grande part à la célébration du siège et de la capture de Yorktown, l'année prochaine. Un membre d'un des sous-comités du comité congressionnel vient de recevoir à ce sujet une lettre très cordiale de M. Duhamel, secrétaire particulier du président Grévy, disant que le projet a reçu une considération favorable de la part du cabinet français, et que nous pouvons nous attendre à voir apparaître un régiment d'infanterie et une flotte pour représenter la France à la célébration du centenaire de la prise de Yorktown.

—Mlle P.... s'est risquée chez M. le vicomte de Z..., qui se permet quelques libertés.

—Prenez garde, mignonne Mlle X...., qui s'y frotte s'y pique....

—Vous vous trompez, répond le vicomte, le frotteur est venu ce matin.

Il y a avantage à faire maintenant ses achats de charbon pour l'hiver—Desforges, Montagnet & Cie.

M. Félix Limet.—Le général de Trobriand.

Nous lisons dans la correspondance que M. Frédéric Gaillardet adresse de Paris, sous la date du 16 septembre, au *Courrier des Etats-Unis* :

J'ai reçu avec grand bonheur à Paris notre ancien collaborateur le général Regis de Trobriand et notre confrère M. Félix Limet, le rédacteur en chef de l'*Abeille* de la Nouvelle Orléans, qui sont venus tous deux me serrer la main comme à un vieux compagnon d'armes. M. Félix Limet a fait sur l'élection présidentielle aux Etats-Unis une étude qui paraîtra probablement dans un des prochains numéros de la *Revue des Deux Mondes*, où ce remarquable travail fera pendant à celui que M. Masseras a publié dernièrement sur le même sujet dans la *Revue Nouvelle*.

Nous avons causé de tout cela et de bien d'autres souvenirs d'Amérique en déjeunant ensemble, Trobriand, Masseras et moi, trois têtes sous le même bonnet franco-américain. Le général de Trobriand a pris sa retraite du service militaire, comme vous le savez, et a fixé sa résidence à la Nouvelle-Orléans où il s'est fait de nombreux amis, malgré l'histoire de l'expulsion de la législature louisianaise. Mais il n'a fait, en cette circonstance, qu'obéir à des ordres supérieurs. Les Louisianais l'ont compris et ne lui en ont pas gardé rancune. La vie de Trobriand est, du reste, tenue en partie double. Il est Américain d'adoption, mais il est resté Français de cœur et d'esprit. Il est homme de guerre et homme de lettres. Il a combattu les Louisianais et il adore les Louisianaises. Il est républicain, et il est resté l'ami du comte de Chambord et celui du comte de Paris chez lequel il a été passer plusieurs jours au château d'Eu. Heureux homme, qui aime tant de choses et est aimé de tant de gens!

Grand Opera House.

BENÉFICE DE MME VÉZIAN.

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est ce soir qu'aura lieu au Grand Opera House (rue Canal) la représentation offerte par le club dramatique louisianais, pour le bénéfice de Mme Vézian.

Nous savons que le club a fait tous ses efforts pour offrir autant que possible une bonne interprétation du grand drame si émouvant : *Le Vieux Caporal*, et nous espérons que la soirée sera agréable pour le public et fructueuse pour la bénéficiaire. Nous apprenons avec plaisir que Mme Vézian a été engagée par M. de Beauplan pour sa troupe dramatique, ce qui nous mettra à même de revoir souvent pendant la saison d'hiver cette très estimable artiste, qui seule, parmi tant d'autres, depuis plus de 25 ans, n'a pas quitté le théâtre de cette ville, théâtre dont elle a suivi la bonne et la mauvaise fortune.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Ce soir, la célèbre troupe Humpty Dumpty de Nick Roberts, ouvrira la semaine théâtrale à l'Académie de Musique. M. Roberts est bien connu parmi les organisateurs comme un de ceux qui ont le mieux réussi à composer leurs troupes, et il soutient sa réputation aujourd'hui en offrant au public un comédien de vaste réputation, Cool Burgess, qui est un vrai spectacle en lui-même. Aussi, le héros du Niagara, M. Harry Leslie qui chaque soir accomplira le tour difficile de traverser sur la corde tendue tout l'intérieur du théâtre. Mais le même Grimaldi est l'homme le plus étonnant de la troupe.

Fort espagnol.—Le grand succès du concert d'hier soir a fait remettre à une semaine la clôture des concerts au Fort Espagnol. On a tellement admiré l'exécution de la bande de W. Borchart, merveilleusement secondée par M. Rudolph Gewert, le fameux soliste de cornet à piston, et par la clarinette de M. Richard Kohl, que les assistants ont fait demander à MM. Schwartz de remettre la clôture de ces concerts à samedi, ce qui a été accordé volontiers. Ainsi les amateurs ont encore quatre occasions d'entendre le rameux cornet, ce soir dimanche, mardi, jeudi et samedi. Il est très probable que le temps sera favorable à la promenade ce qui procurera un plaisir de plus aux visiteurs du Fort Espagnol. D'ailleur, le paysage qu'il faut traverser pour s'y rendre est tout aussi attrayant aujourd'hui que dans le cœur de l'été, attendu qu'on trouve sur la lisière, des deux côtés du chemin, les beaux chênes verts du côtéau de la Métairie, qui à eux seuls donnent à la campagne un charme inexprimable.

Musique.—Nous avons reçu de M. Elie, rue du Canal 153, deux charmantes compositions sous le nom de l'une la "Gentilleuse" par M. L. Gobbaerts, et l'autre intitulée la "Fauvette envolée," paroles de Victor Wilder et musique de Franz Abt. Ces deux morceaux ont leur mérite.

VENANT D'ARRIVER.

Vaste assortiment de caoutchoucs pour dames demoiselles et enfants. Bottes en chevreaux français américains et anglais.

Pantoufles pour bals. Escarpins en vernis pour messieurs. Escarpins bronzés **talons Louis XV.**

Bottes blanches extra fines, pour enfants.

Bottes Fauché, Bottes de **E. C. Burt.** Bottes **Royality**, talons Louis XV. Particulières pour messieurs **grande variété de dessins.** Vaste assortiment de souliers lacés pour dames demoiselles et enfants.

Chaussures chevilleres, pour campagne.

Assortiment de chaussures pour messieurs.

Bottes pour bébés **à tous prix.** Bottes claquées.

Bottines pour garçons. **Black Crooks** pour hommes. **Black Crooks** pour jeunes gens. **Black Crooks** pour enfants.

Et quantité d'autres genres.

Déballages toute cette semaine.

L'Etoile Rouge coin Canal et Baronne.

E. H. Adams & Bro.—M. E. H. Adams est arrivé ici, jeudi dernier, venant de New-York où il était allé choisir lui-même son stock de marchandises d'automne. Il a eu la main heureuse et a fait d'excellentes acquisitions dont profiteront les clients de sa maison. Le déballage s'opère déjà et durera quelque temps. On est donc sûr de trouver chaque jour chez MM. E. H. Adams & Bro., 594 rue Magazine, des marchandises nouvelles qui sont en même temps des marchandises de choix, malgré la rare modicité des prix auxquels elles sont cotées.

Vins de Californie et Vins de Bordeaux.—M. Jules Manaud, marchand de vins et de liqueurs au détail, rue Poydras, 244 1/2, au coin de la rue des Remparts, a toujours en magasin des vins de Bordeaux à $1 le gallon, des vins de Californie à 80c et 70c, du Claret à 60c, des vins blancs à $1, à 80c et 75c, des vins du Rhône, Sherry, Porto, Catawba, et du Cognac aux prix les plus modérés. M. Manaud se charge des frais de transport à domicile. Tous ces vins sont de bonne qualité et les vins de la Californie viennent tous de crus déjà très connus et très populaires. Voyez l'annonce.

Hévitiers de J. Levois.—Cette maison, 133 Canal, vient de recevoir un admirable choix d'étoffes pour robes d'automne, noire et couleur, ainsi qu'un fort stock de bas, linge de dessous, flanelles, soieries, satins, velours, etc. Ces belles marchandises seront vendues à prix réduits.

—Toujours des souvenirs et des mots de Thiers.

Un soir, la princesse Lise Troubetskoi causait avec le duc de Gramont :

—Que pensez-vous, duc, des affaires d'Espagne?

L'Espagne était alors en révolution avec Prim à sa tête.

—Madame, répond le duc, une voix plus autorisée que la mienne a dit que "la République se terminait toujours dans le sang on dans l'imbécillité."

M. Thiers, touché, s'agite, et de sa voix graciieusement modulée :

—La politique, reprit-il, est un combat de nuit. Quand l'aurore paraît, on regrette les coups qu'on a portés.

Pourquoi "l'illustre vieillard" n'a-t-il fait ce distique :

Quand l'aurore paraît, chassant l'obscurité,
On regrette souvent le coup qu'on a porté.

Je le livre à ses mémoires et aux orateurs de Saint-Germain.

—Conversation surprise à la Chambre entre M. de la Bassetière et le prince de Léon :

—Quel est votre avis sur cette affaire?

—Je suis de l'avis du préopinant.

—Personne n'a encore rien dit!

—Possible!.... Mais c'est une manière de voir!

Achetez votre charbon, aux plus bas prix du marché, du Grand Lake Coal Co., coin des rues Gravier et Carondelet.

Depuis quand le romancier X est-il devenu sourd?

—Depuis qu'il n'entend plus parler de lui.

ROBERTS-SAVINI—Mariés à Philadelphie, mercredi, le 22 septembre 1880, par le Révérend Vincent, M. S. ROBERTS, de Philadelphie, et MLLE PAULINE MARGUERITE SAVINI, de la Nouvelle Orléans.

Décédé à Paris, (France), le 1er octobre 1880, CASIMIR JAUBERT.

Décédé ce hier, à 4 heures de l'après-midi, à l'âge de 9 ans, MATHILDE LACOUR, fille de Gustave Lacour et de Félicie Degruy. Les amis et connaissances sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui à midi.

Le corps est exposé au coin des rues Hôpital et Derbigny.

De la part de la famille.

Décédé hier, à 10 heures du soir, à l'âge de 52 ans, GUILLAUME LANNES, natif de Lapeyre, canton de Trie, département des Hautes-Pyrénées, France. Les parents, les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui dimanche, à 4 heures de l'après-midi. Le convoi partira de la rue Melpomène, entre les rues Baronne et Dryades.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Décédé hier soir, à 10 heures à l'âge de 52 ans, le sociétaire GUILLAUME LANNES, né à Lapeyre, canton de Trie, département des Hautes Pyrénées, France.

MM. les Sociétaires et spécialement ceux de la catégorie du mois d'OCTOBRE, sont priés d'assister à ces funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 4 heures. Le convoi partira de la rue Melpomène, entre Baronne et Dryades, où le corps est exposé.

Par ordre du vice Président par intérim
J. LEBLANC.
L. SIMON, Secrétaire.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré à l'Eglise St Augustin MARDI, le 5 octobre 1880, à 6 1/2 heures du matin, pour le repos de l'âme de OCTAVE PERRAULT. Les amis, connaissances et parents, ainsi que ceux de la famille sont respectueusement priés d'assister à la cérémonie religieuse.

De la part de sa famille. 3oct—1f

Bienville Oil Works Co—No 31, rue Carondelet — Nile-Orléans 2 octobre 1880.— Election annuelle des directeurs de cette Compagnie ce jour, sera lieu dans ses bureaux LUNDI, le 11 octobre 1880, de 10 heures à 3 heures. Les actionnaires sont priés d'en prendre note.
3oct au 11.

DANZIGER,
131--Canal--131

La Maison Danziger a maintenant un des plus grands assortiments de

Marchandises pour Robes

qui aient jamais été mis en vente en cette ville comprenant toutes les nouveautés avec des des dins de l'ouest de l'Europe et de l'Inde.

Les prix varient de 25 cts. à $2 50 la yarde.

—AUSSI—

Une grande variété d'ETOFFES DE LAINE et de CACHEMIRE en couleur solide et bon tenu à 45 cts et au dessus.

—AUTRES—

ETOFFES POUR ROBES bon tenu, les prix varient de 8 cts et au dessus jusqu'aux plus belles qualités

—AUSSI—

Soieries
Satins,
Velours
Frange
Garnitures
Brodertes
Eventails
Rideaux en Dentelles,
Serviettes
Flanelles,
Cashmirs.
Manteaux,
Châles
Couvertures.
Bonneterie.
Dentelles

Nouveautés en Rubans

Gants en Peau de Chevreau, tout frais.

Et tout cela à des prix qui sont sans de plans

Notre département de LINGE DE DESSOUS est des plus complets et des plus beaux qui se puissent voir

Plus de 300 douzaines ont été vendues cette semaine, parmi lesquelles brillaient d'élégante spécimen de travaux d'aiguille, et nous invitons les connaisseurs à venir les examiner.

Les prix ne peuvent manquer de plaire.

ROBES FAITES SUR COMMANDE.

Avec pleine garantie de forme et de guerre.

ROBES DE DEUIL

Faites en huit heures.

DANZIGER & CO.,
No. 131 de la rue du Canal.
3oct—

L'UNION FRANÇAISE.

Le Conseil de Direction rappelle aux Français nouvelle arrivés ou autres, que le cours d'anglais gratuit sera ouvert de nouveau à partir du LUNDI, 11 octobre. En conséquence, il prie ceux qui désirent suivre ce cours de vouloir bien venir se faire inscrire au bureau de l'Union, 9 rue St-Louis.

Par ordre de la Direction,
F. TUJAGUE, président.
H. BILLARD, secrétaire. 3oct—3,7,10

Avis au public.

PAR suite de la grande demande qui a lieu pour la Poudre de Neige et le complète satisfaction que donne cet article depuis son introduction aux Etats Unis, certaines personnes de cette ville se sont mises à en faire quelque autre façon qui porte la même étiquette que le véritable produit. L'article contrefait est exhibé à la fenêtre d'un magasin de la rue Bourbon, près Canal et coûte 20 cts la boîte contre boîte est rouge, tandis que la boîte renfermant la vraie Poudre de Neige est rose pâle et est ornée de médailles, avec les armes de la France sur l'étiquette. Pour que le public n'achète pas la contre façon, nous l'engageons à se procurer la Poudre de Neige chez M. E. I. Kernion, 22 rue Bourbon, seul agent en Louisiane pour la vente de cet article.

ALFRED FAIRES,
Agent pour les Etats-Unis
3 oct—1f

ALBERT VOORHIES,
AVOCAT,

A transféré ses bureaux au No 3 1/2 rue Carondelet (rez-de-chaussée). 3 oct

OUVERTURE QUOTIDIENNE
DE
Nouvelles Marchandises d'Automne
DANS TOUS LES GENRES.
CHOIX ET BON MARCHÉ.
E. H. ADAMS & BRO.
594....Magazine Street....594

Quatrième magasin au-dessus de St Andrew Street.
3oct—2dim.

18.....Rue South Peters.....18

W. B. DANIEL & CO.,

Négociants - Commissionnaires et Marchands de

Fruits étrangers et du pays, Noix, Produits de l'Ouest, etc.,

VIENNENT de recevoir et reçoivent constamment : Raisins frais, Groseilles, Prunes, Pommes sèches, Pêches, Citrons, Citgeombre, Cerises et Pêches à l'eau de vie, Noix de toutes espèces, Oranges de la Louisiane, Limons de Messine, Pommes, Poires, Bananes, Pommes de terre, Oignons, Ail, Choux, etc. 3 oct.. 3f

Soumissions pour fournitures de charbon.

Bureau du Conseil de Direction des Ecoles Publiques,
Ville de la Nile-Orléans,
30 rue Bourgogne
2 octobre 1880.

DES propositions cachetées seront reçues à ce bureau jusqu'au 8 du courant, à midi, pour la fourniture aux Ecoles Publiques de cette ville (comprenant sa dévis annexée) à ce bureau du charbon nécessaire aux dites écoles pendant la session courante

Le charbon devra être livré de la manière indiquée.

Les paiements seront répartis mensuellement sur la feuille de dépenses des Ecoles.

Le comité se réserve le droit de rejeter les propositions en tout ou en partie

Pour de plus amples informations, s'adresser à ce bureau.

PIERRE LANAUX,
Chairman du Comité d'Achats et de Fournitures.
2 oct—au 8

NE

pas économiser quand on peut le faire est un tort dont on fait toujours par se repentir. Le gaspillage, dans un temps de prospérité, est toujours regretté dans l'adversité. Mais que de gens oublient que l'économie est une vertu, c'est ce qui nous engage à leur dire : Si vous

NÉGLIGEZ

vos intérêts qui donc les prendra!

Bien des personnes paient de grands prix pour tant'ce qu'elles achètent, par la simple raison qu'elles ne prennent pas au sérieux les annonces des maisons sérieuses. Il y a annonce et annonce. Il y a des maisons qui font plus qu'elles ne promettent, ces maisons est toujours un grand succès, nous

PAS

parce qu'elles annoncent, mais parce qu'elles justifient toutes leurs promesses.

Il arrive souvent que le public accourt à l'appel d'une maison et que rien ne vient justifier cet appel.

Il n'en est pas de même du grand magasin de chaussures du coin Canal et Baronne, tous les jours on y fait d'immenses déballages, tous les jours il s'y fait de brillante achats et tous les jours la foule qui s'y porte est plus compacte. C'est dire que cette maison est le rendez-vous de tous ceux qui veulent être bien traités et acheter à bon marché. C'est dire aussi qu'il faut que tout ce qu'on dit de cette maison soit vrai puisqu'il est toujours plaisir d'acheteurs. En dehors de la marchandise ordinaire cette maison contient un assortiment varié et choisi de chaussures extra-fine, fabriquée avec soin et coupée sur les patrons les plus élégants. Le propriétaire de l'établissement ne néglige rien pour rendre agréable le séjour des visiteurs et des acheteurs qui veulent bien l'honorer de leur présence. Pour satisfaire

VOS

goûts et votre bourse il n'y a pas un endroit qui puisse mieux vous convenir.

Vous tous qui avez le bonheur de posséder une nombreuse famille, n'oublier pas toutes les recommandations contenues ici. Les plus pauvres y trouvent chaussures à leur bourse, les riches y trouvent toutes sortes de nouveautés à leurs

PIEDS.

Pour accomodar tout le monde la maison ouvre le **DIMANCHE JUSQU'A UNE HEURE** même tous les paquets à domicile expédie des catalogues dans toutes les parties de pays et fait des réductions à toutes les institutions de charité.

ARTHUR DURIEU,
PROPRIETAIRE.
3 oct

Cartes.--Des Photographies véritables du procédé Lambert

SONT faites maintenant par moi comme j'ai acheté le droit de vente du propriétaire de la patente M Théodore Lilenthe.

JOHN H. CLARKE,
3 oct 6m Photographe, 101 rue du Canal.

A vendre de suite

Pour cause de changement d'affaires.

LE Utile d, les successeurs de la barre du café bien connu sous le nom de **Café du Chemin de fer**, ainsi que les chaises, tables, etc. Le stock du dit café n'est pas à vendre. Pour plus amples informations s'adresser sur les lieux à la station du chemin de fer de la rue Dumaine, coin Lafayette et Bayou. 2 oct—2f

A vendre pour cause de départ,

Expressément pour de comptant.

UNE propriété sise près Ocean Springs comprenant environ cinq acres entourées avec maison et dépendances, puits d'eau saluble, plantée de 1500 jeunes arbres fruitiers tels que pêches, oranges premiers, poiriers, pommiers, vignes, etc.

Pour le prix s'adresser à M. J. Bouchoux, 49 rue St Pierre Nouvelle-Orléans.
3 oct—2m—D, Me, J

ON DEMANDE

UN MÉCANICIEN de première classe pour faire la réparation d'environ 300 locomotives de parole St Jacques. Il devra être capable et sobre. S'adresser à MM. Kjkouzi & Manadé, 52 rue Decatur. 2oct—3f

Mechanics' and Traders' Insurance Company,

No 14 rue Carondelet.

ONZIÈME EXPOSÉ ANNUEL.

CONFORMÉMENT à l'article 12 de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires durant l'année échue le 31 août 1880.

Primes de feu.....	$131,118 70	
Prime de risières	63,426 86	
Primes maritimes	10,191 18	
Primes non acquises, 31 août 1879	50,000 00	
		$254,336 74
A déduire,		
Primes non acquises, le 31 août 1880.....	50,003 00	
Primes remboursées	3,142 40	
		$ 53,142 40
Primes nettes acquises		$201,194 34
Moins :		
Pertes d'incendies...	$ 32,187 52	
Pertes de rivières....	20,004.29	
Pertes maritimes.....	3,090 33	
Pertes non fixées.....	12,000 00	
Taxes et licences.....	3,185 00	
Réassurances.....	27,816 27	
Réfaction	16,607 84	
Profits et pertes.....	25,190 71	
		$141,091 66
A déduire l'intérêt, moins les dépenses.		10,281 04
		130,820 02
Profits nets.....		$ 70,374 32

ACTIF.

Billets à recevoir	$341,817 37
Argent en caisse	32,494 05
Actions de banques, autres actions et bons	127,570 00
Propriétés foncières.....	29,600 00
Ha bor Protection Company	1,600 00
Primes en voie de collection	24,004 98
	$556,887 30

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

LLOYD COLEMAN, Président.
GEO. H FROST, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nile-Orléans.

Fait et signé sous serment devant moi, scellé ce 29e jour de septembre 1880.

CHAS. G. Andry, notaire.

Le Conseil de direction, à sa réunion annuelle tenue le 29 courant, a résolu de déclarer

10 pour cent d'intérêts sur le capital.
20 pour cent de dividende sur les primes participantes,

payable à partir de LUNDI, 4 octobre 1880.

DIRECTEURS.

Hu. Allison,	H. J. Mullen,
J. A. Brasselman,	Ed. Kalle,
J. D. B Idem,	J. J. Odendahl,
Sam. Boyd,	D. L. Rankett,
T. J. Carver,	G. W. Santell,
J. D. Cobb,	Alex. Richaker,
H. D. Coveney,	S. K. Rose,
J. M. Fra kenbush,	W. B. Thompson,
Ben. Gerson,	J. M. Walsh,
P. G Gilbert,	M. Weil,
J. D Hill	T. S Waterman,
Chas. Holloway,	Fred'k Wing,
Raoul Jumonville,	C. W. Wood,
I. L. Lyons,	B. J. West,
R. L. Moore.	Lloyd R. Coleman,

3oct—1m DMaF

AVIS D'ÉLECTION.

Bureau du Shérif civil, Paroisse d'Orléans.
Nile-Orléans, 2 octobre 1880.

EN vertu de et sous l'autorité de trois diverses proclamations lancées par Messrs Kreckler Samuel Douglas McEnery gouverneur intérimaire de l'Etat de la Louisiane, la première à la date du 31 juillet 1880 la seconde à la date du 7 août 1880, et la dernière à la date du 30 août 1880, ordonnant qu'une élection sera tenue le mardi 2 novembre 1880 de 7 heures du matin à 6 heures du soir, pour les objets suivants, savoir :

1. Délire des **électeurs pour le Président et le vice-Président des Etats Unis.**

2 Délire des **membres du Congrès** pour représenter les divers districts congressionnels de l'Etat de la Louisiane dans le quarante-septième Congrès des Etats Unis.

3. Délire des **officiers de ville** pour la ville de la Nile-Orléans.

4. Délire **deux recorders** pour la ville de la Nile-Orléans.

Avis est présentement donné qu'une élection sera tenue conformément à la loi No 58 de la session extraordinaire de 1877, le mardi 2 novembre 1880, de 7 heures du matin à 6 heures du soir, dans toute la ville de la Nile-Orléans et toute la paroisse d'Orléans, en les lieux qui seront désignés par le gouvernement de ville de la Nile-Orléans, dans le but de voter pour les officiers suivants savoir :

I.—**Huit Electeurs du Président** et du Vice-Président des Etats-Unis dont deux seront pris dans l'Etat tout entier et dont six viendront des divers districts électoraux de l'Etat.

II.—**Deux Représentants au Congrès pour représenter l'Etat de la Louisiane** dans le 47e Congrès des Etats-Unis pour le terme de deux ans, à partir du 4 mars 1881, savoir :

Un pour représenter le Premier District Congressionnel, composé des Troisième, Quatrième, Cinquième, Sixième Septième, Huitième, Neuvième et Quinzième Wards de la ville de la Nile-Orléans, et des Paroisses de Jefferson, St. Charles, St Jean Baptiste, St James.

III.—Les officiers de ville suivants pour la ville de la Nile-Orléans, pour le terme de quatre ans, savoir.

Un Maire
Un Administrateur de Finance.
Un Administrateur du Commerce.
Un Administrateur des Améliorations.
Un Administrateur des Assessements.
Un Administrateur de Police.
Un Administrateur des Comptes Publics.
Un Administrateur des Waterworks